



Next-up Organisation

Réponse (S/Password) à

Monsieur Michel Chapoutier
18, avenue Dr Paul Durand
26600 TAIN

Copies : Pierre-André Durand, Préfet de la Drome, Chantal Bouvet, Maire de Crozes-Hermitage, Gilbert Bouchet, Maire de Tain l'Hermitage, Professionnels de la filière vinicole et viticole de Crozes-Hermitage, DCRI Drôme, Médias, ...

Objet : Concerne BST existantes et projet d'implantation
Coteau Hermitage à Tain l'Hermitage

Valence le 21 juillet 2012

Antennes du mythique coteau de l'Hermitage : Michel Chapoutier doit maintenant assumer ses responsabilités.

C'est avec la plus grande attention que nous avons lu les réponses (via [Le Dauphiné du 20 07 2012](#)) à la Lettre Ouverte (s/password) adressée à Michel Chapoutier concernant toutes les antennes existantes et en projet sur le coteau de l'Hermitage.

Michel Chapoutier s'indigne : "**Next-up attaque gratuitement avec des préjugés**", c'est une stratégie qui malheureusement ne tient pas face aux réalités, l'organisation faisant toujours dans ses actions acte de responsabilité et d'exactitude.

Si Michel Chapoutier affiche actuellement effectivement une volonté sincère d'éradiquer le pylône des [antennes existantes](#) et celui du projet de l'opérateur ITAS TIM mitoyen objet de [la controverse actuelle](#), ce que nous ne mettons pas en doute une seule seconde, il n'en reste pas moins [le constat de la réalité in situ](#).

Avant d'adresser cette Lettre Ouverte l'organisation, s'est évidemment officiellement renseignée et s'est fait délivrer par le Centre des Impôts les pièces justificatives concernant les propriétaires des assises foncières des sites d'antennes existants et de celui du projet de l'opérateur ITAS TIM.

Concernant ce projet, l'assise foncière est en nue-propriété avec une usufruitière identifiée, dont le CV est conforme à celui du dossier de la DP de l'opérateur ITAS TIM.

Il faut savoir que le propriétaire ou l'usufruitier d'une assise foncière où se situe une station de base d'antennes (s'il n'est pas l'opérateur) est obligatoirement le bailleur, bien évidemment cela peut être aussi dans certain cas une personne morale dans le cas de SCI ou de GFA, etc ...

Depuis juillet 2011 Next-up organisation investigate et pratique des mesures de CEM artificiels HF sur le coteau de l'Hermitage afin de réaliser une cartographie de l'ensemble des stations de bases d'antennes (BST), celles qui sont visibles et celles qui le sont moins, voire camouflées.

Pour exactitude ces investigations d'implantations sont ensuite corrélées avec les documents officiels d'autorisations, indépendamment de ceux d'urbanisme, qui ont été délivrés lors des implantations des stations radioélectriques et c'est seulement si tout correspond que l'organisation réalise des extériorisations avec en sus des vérifications au cadastre.

L'état des investigations concernant les BST du coteau de l'Hermitage fait apparaître qu'il est non seulement **truffé** d'un nombre impressionnant d'antennes de toutes sortes (SDIS, [ERDF](#), etc ...), mais aussi de nombreux Faisceaux Hertiens issus de Répéteurs Hertiens, dont un est un [Faisceaux Hertzien privé](#) situé sur la toiture du 18 avenue Dr Paul Durand à Tain l'Hermitage (Maison Chapoutier) et ayant son azimut tirant vers La Chapelle, un comble !

Concernant l'essentiel des stations d'antennes et des pollutions, contrairement aux déclarations de Michel Chapoutier et bien évidemment sauf erreur sur les relevés du Service des Impôts, le pylône et la BST existante dite de La Chapelle apparaissent comme suit dans les documents, sic : le "preneur à construction TDF, le bailleur à construction M CHAPOUTIER".

En sus le 18 08 2005 l'opérateur Orange y installe de [nouvelles antennes](#) et le 28 10 2011 c'est l'opérateur Free qui y installe les siennes, ces dates sont des dates d'accord d'implantation. Concernant les opérateurs Orange et Free qui y ont installé leurs antennes la question est de savoir qui encaisse les loyers : TDF le preneur ou Chapoutier le bailleur (bailleur d'après les services fiscaux) ou le Département comme le déclare Michel Chapoutier ? Si le Département est partie prenante dans cette affaire complexe cela fera un nouvel interlocuteur ...

Néanmoins l'autre pollution la plus importante du coteau de l'Hermitage est issue de la station d'antennes relais (camouflées) de SFR, elle se situe sur la Tour Carrée appelée aussi Maison Blanche ou Maison de l'Ermitage ou [Pavillon de Chantalouette](#) (assise foncière section A 68), le nom du propriétaire, donc du bailleur, c'est-à-dire celui qui perçoit les loyers, est sic : "Groupement Foncier Agricole Chapoutier". En ce qui concerne l'autorisation d'implantation de l'ensemble de cette puissante BST de SFR (toutes les antennes, toutes les fréquences et Répéteur Hertzien inclus) les documents officiels stipulent clairement la date du, sic : "27 Juin 2011". En ce qui concerne l'urbanisme l'organisation ne possède pas encore à ce jour les documents officiels au nom du GFA CHAPOUTIER qui ont permis de transformer le frontal de la construction d'origine en deux fausses cheminées carrées en fibre de verre, dans quelques jours nous espérons y voir plus clair sur ces transformations (ac/ABF).

Ceci étant si les documents officiels comportent des inexactitudes, ce que Michel Chapoutier laisse sous-entendre dans ses déclarations, nous procéderons aux rectifications qui s'imposent et nous le ferons savoir. Next-up organisation ne cache rien, tout est transparent, l'ensemble des parties concernées, sont informées en direct depuis le début de cette affaire, Michel Chapoutier et médias inclus.

Autre point de la problématique, en corrélation avec l'irradiation par les Champs ElectroMagnétiques artificiels Hautes Fréquences micro-ondes issue des antennes, il existe une autre pollution qui impacte la flore et dans le cas du coteau de l'Hermitage donc [les ceps de vigne](#) (photosynthèse et réactions chimiques) ainsi que les qualités organoleptiques du raisin (la molécule d'eau contenue dans la pulpe représente environ 75 % de la rafle). Next-up organisation diffusera prochainement un dossier détaillé sur ce sujet très pointu.

Être positif afin de ne pas impacter la filière :

La polémique est stérile et contre-productive, Next-up organisation n'a qu'un souhait, c'est que Michel Chapoutier en homme averti mette maintenant en adéquation ses paroles avec des actes forts afin d'assainir en totalité le coteau d'Hermitage de toutes pollutions visuelles et irradiantes.

Bien évidemment nous sommes prêts à rencontrer sans "préjugé" Michel Chapoutier pour des discussions cordiales et constructives sur le "devenir", même à terme (ex. engagement de non renouvellement de baux) de l'ensemble des stations radioélectriques du [mythique coteau de l'Hermitage](#).

Serge Sargentini
Directeur de la publication de Next-up organisation.